



Être en conformité avec le RGPD et la Loi "Informatique et libertés", peut être fastidieux et parfois complexe.

C'est pour cette raison que la réglementation a créé la fonction de Délégué à la Protection des Données (DPO - *Data Protection Officer*).

Découvrez comment notre partenaire DrData peut vous accompagner dans la protection de vos données personnelles, et celles de vos patients :

NOTRE DOSSIER "PROTECTION DES DONNÉES" (PART.2)